



CESER – Assemblée plénière du 18/10/2016

**« Un tourisme de proximité et de découverte
de la nouvelle région par ses habitants »**

Déclaration du groupe CGT

Le rapport-avis le souligne, tous les français ne partent pas en vacances, ceux qui partent le moins sont ceux qui disposent de faibles revenus.

82% des cadres supérieurs partent chaque année contre 47% des ouvriers. Des inégalités sociales retrouvées en régions :

- Le taux de départ en fonction de la région d'origine est le plus élevé en Île de France avec 82% ;
- le Nord / Pas de Calais et la Picardie décrochent les 2 dernières places (respectivement 59 et 63%).

Depuis 2008 le taux de départ en vacances s'effondre. Si le CREDOC souligne une progression depuis 2014, il ne s'agit que de données de courts séjours (4 jours consécutifs). Ce taux reste inférieur à celui du début des années 2000.

Les congés payés ont été créés en 1936. Ce temps libéré fût le véritable lancement du tourisme de masse, notamment du tourisme social. Dix ans plus tard la création des comités d'entreprises a profondément marqué l'essor de l'aide au départ en vacances.

Développer le tourisme de proximité exige de faire du droit aux vacances pour tous un droit au même titre que ceux au travail, à la santé, à l'éducation, au logement.

La CGT soutient les préconisations du rapport-avis concernant les aides à la personne pour favoriser le départ des personnes et des familles en difficultés, la nécessité de relancer le soutien aux centres de vacances notamment grâce aux aides à la pierre. Sur les aides à la mobilité, nous partageons les préconisations d'extension des opérations TER. Nous sommes plus prudents sur le développement du transport en autocars qui pourrait s'apparenter à un tourisme low-cost en direction des plus démunis, et qui ne répond pas à un développement du tourisme éco-responsable.

La préconisation d'élaboration de partenariat et/ou de conventionnement avec les Comités d'entreprise doit permettre la prise en compte de leurs spécificités et en faire de véritables partenaires dans l'élaboration de projets.

Cela nécessite :

- de donner aux C.E des moyens de fonctionnement concernant leurs activités sociales ;
- d'étendre l'accès à tous les salariés aux activités sociales et culturelles comme par exemple au travers des CPRIA* pour les salariés des TPE, ou encore par la création de comités inter-entreprises.

Le projet d'imposition fiscale des aides aux vacances versées par les C.E ne va pas en ce sens.

La CGT votera l'avis.

*CPRIA : Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat